Image not found or type unknown

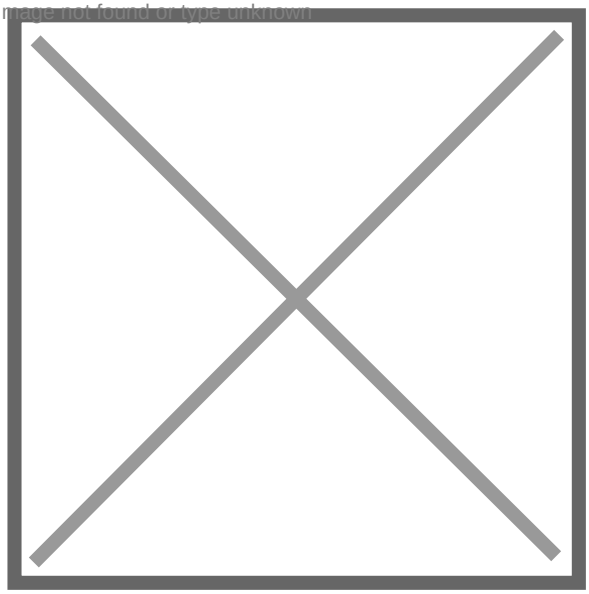

Quel recours puis avoir car je vais avoir une fin de contrat ?

Par **delphine**, le **17/03/2009** à **11:59**

Je suis en contrat a durée déterminée depuis le 14 octobre 2008 pour une durée de trois mois. Mon contrat se terminait le 31 décembre 2008. Je n'ai pas signé d'avenant de prolongation. Actuellement je n'ai signé aucun contrat mais je suis sensée être en cdd de 3 mois encore. Mon patron m'a fait une promesse d'embauche en CDI pour le 1er avril 2009 mais il a proposé mon poste à une autre personne mettant fin a mon CDD. Quel recours je peux avoir face à cette situation?

Par **milou**, le **17/03/2009** à **12:58**

[fluo]Bonjour[/fluo] (ça fait toujours plaisir)

Dans la mesure où vous avez continué à travailler après l'échéance du terme de votre CDD, et que vous n'avez pas signé de renouvellement, vous êtes en CDI (depuis le 1er janvier 2009). Ainsi, si votre employeur souhaite mettre fin à votre relation de travail, il doit vous licencier. Mais pour cela, il doit être en mesure d'invoquer un motif (une cause réelle et sérieuse).
Cordialement.

Par **delphine**, le **17/03/2009** à **17:41**

Mon patron vient de m'apporter mon avenant a mon contrat antidaté au 2 janvier, comment puis-je prouver que je ne l'avais pas avant?? Et je refuse de le signer, est-il quand même en vigueur?

Par **delphine**, le **17/03/2009** à **17:42**

Pardon, Bonjour c'est vrai c'est plus plaisant et merci de ta réponse aussi rapide

Par **milou**, le **18/03/2009** à **08:20**

Rebonjour,

Ce contrat n'a pas de valeur si tu ne le signes pas... Tu es en CDI, un point c'est tout, avec tout ce que ça implique. Ton patron a fait une grosse bourde sur ce coup...

Par **Visiteur**, le **18/03/2009** à **08:31**

bonjour,

et surtout ne le signez pas... a votre patron de vous licencier...à vous de négocier .....

Par **delphine**, le **18/03/2009** à **09:14**

Merci beaucoup de vos réponses

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés